

**VILLE DE MORGES  
INFRASTRUCTURES ET ENERGIES**

**TARIF DE RACCORDEMENTS ELECTRIQUES "PUBLICS"**

Désignation	Tension / courant de racc.	Compteur privé	Monophasé	Triphasé	Tarif	Forfait racc.	Forfait conso.
Banc de vente/ caravane avec seulement un éclairage	230V/10A	Oui / non	X		A	50.--	10.-- /jour
Banc de vente / caravane avec éclairage / musique / frigo	230/400V ~10A à 16A	Oui / non		X	B	75.--	20.-- /jour
Banc de vente / avec éclairage / musique / frigo etc.	400V~ plus de 16A jusqu'à 25A	Oui / non		X	C	100.--	compteur
Banc de vente / cantine / manège, etc.	400V~ plus de 25A (63A)	Oui / non		X	D	150.--	compteur
Cantine / Manège	+ de 63A	Oui / non		X	E	200.--	compteur

Remarques :

La colonne "Forfait consommation" ne s'applique qu'en cas de comptage centralisé (Commune) prix forfaitaire comprenant consommation + compteur.

Dans le cas où les petits consommateurs (caravanes, étalagistes, stands, etc.) sont raccordés à un comptage centralisé, les éventuels compteurs privés installés à demeure ne seront pas pris en considération. De ce fait, la taxe perçue sera forfaitaire.

Dans le cas d'un comptage individuel (gros consommateur), la consommation ainsi que les frais relatifs à la pose d'un compteur Romande Energie (RE) seront facturés directement par la RE. La Commune n'encaissera que la taxe de raccordement.

**Accès aux prises Marché**

Location annuelle de clé pour accès et raccordement	Forfait	CHF	200.00
Location journalière de clé		CHF	10.00

**Accès aux prises vélo/scooter électriques**

Dépôt pour clé d'accès et raccordement		CHF	100.00
Energie			gratuit

Accepté par la Municipalité dans sa séance du 21 février 2004